



HARAS DE THOUARS

w w w . h a r a s d e t h o u a r s . c o m



PROTOCOLE SANITAIRE SUR JUMENTS ARRIVANT AU HARAS DE THOUARS POUR LA SAISON DE MONTE 2021

RAPPEL DES EXIGENCES OBLIGATOIRES SUR LES JUMENTS PREALABLES A LEUR ARRIVEE AU HARAS DE THOUARS

- être à jour des vaccinations Grippe, Tétanos, Rhino pneumonie – (primo vaccination par 2 injections séparées de 3 à 6 semaines et 1^{er} rappel à 6 mois puis rappels annuels)
- Livret signalétique obligatoire à l'arrivée des juments afin de vérifier notamment les vaccinations exigées.
- être à jour de leur traitement antiparasitaire
- Ne pas avoir de température ni montrer des signes de jetage
- AVE: présenter un résultat négatif (sérologie négative à l'AVE) ou deux tests positifs stables espacés d'au minimum 14 jours et d'au maximum deux ans.
- MEC (uniquement pour les juments en Monte en Main) :
 - présenter un test Négatif à la métrite équine contagieuse
 - pratiqué sur sinus clitoridien pour les juments gestantes Postérieurement au 1/01/2021
 - pratiqué sur sinus clitoridien + Cervical profond pour les juments non gestantes, postérieurement au 1/01/2021

Tout manquement aux conditions ci-dessus entraînera la non-acceptation en pension au haras de Thouars de la jument à titre préventif afin de ne pas risquer une contamination éventuelle avec notre structure saine.